



**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
DE L'ISLET, TENUE LE 3 MARS 2025 AU 284, BOULEVARD
NILUS-LECLERC, L'ISLET**

Membres du conseil présents

M. Germain Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Stéphane Poitras,
M. Serge Kirouac, M. Pascal Bernier, M. André Blanchet, M. Simon Beaudoin.

Membre du conseil absent

Aucun.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Germain Pelletier, maire.
Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, agit à titre de
secrétaire.

OUVERTURE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue de M. Germain Pelletier.
Ce dernier mentionne que la séance est enregistrée.

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2. Adoption de l'ordre du jour – 3 mars 2025

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour
l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du
jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la
présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par
M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents :

051-03-2025 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal – 3 février 2025

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour
l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit
procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture
lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par
M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

052-03-2025 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

CORRESPONDANCES ET COMITÉS

4. Correspondances diverses

La Municipalité a reçu la correspondance suivante :



- Demande de commandite pour le *Challenge pour la Société de recherche sur le cancer*

5. Rapport des comités

Aucun rapport n'est fait.

PRÉSENTATION DES COMPTES

6. Autorisation de radiation des comptes passés dû

ATTENDU QUE des comptes à recevoir se doivent d'être radiés dû à des intérêts non payés depuis quelques années;

ATTENDU QUE ces comptes à recevoir totalisent un montant de 62,23 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

053-03-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la radiation des comptes à recevoir, totalisant un montant de 62,23 \$ en date du 19 février 2025.

7. Dépôt des deux états financiers comparatifs – février 2025

Les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés.

8. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – février 2025

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des déboursés du mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

054-03-2025 QUE la Municipalité de L'Islet approuve la liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation pour un montant total de 188 744,75 \$.

DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

9. Autorisation de paiement du décompte progressif 4 dans le cadre du projet d'aménagement d'une rue et d'un bassin de rétention dans le quartier des oiseaux

M. Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu le décompte progressif 4 d'une somme de 142 641,99 \$ plus taxes, dans le cadre du projet d'aménagement d'une rue et d'un bassin de rétention dans le quartier des oiseaux;

ATTENDU QUE la firme ARPO Groupe-conseil recommande le paiement total de la facture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

055-03-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le paiement du décompte progressif 4 dans le cadre du projet d'aménagement d'une rue et d'un bassin de rétention dans le quartier des oiseaux, pour la somme de 142 641,99 \$ plus taxes à Michel Gamache et Frères.



10. Demande de commandite du Centre d'action bénévole des MRC de Montmagny et de L'Islet

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de commandite de la part du Centre d'action bénévole des MRC de Montmagny et L'Islet (CABML) pour leur soirée de reconnaissance des bénévoles 2025 qui aura lieu le 29 mai prochain;

ATTENDU QUE la période des demandes d'aide financière pour l'année 2025 est passée, mais que la Municipalité a conservé un certain montant pour les demandes spontanées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

056-03-2025 QUE la Municipalité de L'Islet octroie une commandite de 200 \$ au Centre d'action bénévole des MRC de Montmagny et L'Islet (CABML) pour leur soirée de reconnaissance des bénévoles 2025;

QUE ce soutien financier sera versé en avril 2025.

RÈGLEMENTS ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

11. Dépôt du procès-verbal de correction du règlement 317-2024

Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, dépose le procès-verbal de correction du règlement 317-2024 à la présente séance.

12. Adoption du règlement 325-2025 modifiant le règlement 304-2024 de tarification 2025 du camping Rocher Panet

ATTENDU QUE l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale mentionne que « [...] toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification »;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite se prévaloir d'un règlement concernant la tarification au camping Rocher Panet;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 3 février 2025, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 3 février 2025, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour l'assistance, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

057-03-2025 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le règlement 325-2025 modifiant le règlement 304-2024 de tarification 2025 du camping Rocher Panet.



13. Adoption du règlement 326-2025 de tarification 2026 du camping Rocher Panet

ATTENDU QUE l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale mentionne que « [...] toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification »;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite se prévaloir d'un règlement concernant la tarification au camping Rocher Panet;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 3 février 2025, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 3 février 2025, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour l'assistance, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

058-03-2025 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le règlement 326-2025 de tarification 2026 du camping Rocher Panet.

14. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement 327-2025 régissant l'installation de compteurs d'eau

M. Jean-Edmond Caouette, conseiller, donne un avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement 327-2025 régissant l'installation de compteurs d'eau.

Le règlement 327-2025 a pour but de régir l'installation de compteurs d'eau dans les industries, les commerces, les exploitations agricoles, les institutions et les nouvelles constructions résidentielles.

15. Dépôt du projet de règlement 327-2025 régissant l'installation de compteurs d'eau

Le projet de règlement 327-2025 régissant l'installation de compteurs d'eau est déposé à la présente séance par M. Jean-Edmond Caouette, conseiller.

16. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement 328-2025 concernant la vente sur les sites municipaux

M. André Blanchet, conseiller, donne un avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement 328-2025 concernant la vente sur les sites municipaux.

Le règlement 328-2025 a pour but d'encadrer la vente de certains produits d'artisanat, de peintures, de culture maraichère, de fleurs ou autres articles devant être fabriqués sur place et qui, par le fait même, crée une animation culturelle. Ce règlement abroge et remplace le règlement 277-2022.

17. Dépôt du projet de règlement 328-2025 concernant la vente sur les sites municipaux

Le projet de règlement 328-2025 concernant la vente sur les sites municipaux est déposé à la présente séance par M. André Blanchet, conseiller.



18. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement 329-2025 décrétant un emprunt de 2 790 100 \$ et une dépense de 3 024 600 \$ pour des travaux de réfection du chemin Lamartine Ouest, entre les numéros civiques 10 et 338

M. Simon Beaudoin, conseiller, donne un avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement 329-2025 décrétant un emprunt de 2 790 100 \$ et une dépense de 3 024 600 \$ pour des travaux de réfection du chemin Lamartine Ouest, entre les numéros civiques 10 et 338.

19. Dépôt projet de règlement 329-2025 décrétant un emprunt de 2 790 100 \$ et une dépense de 3 024 600 \$ pour des travaux de réfection du chemin Lamartine Ouest, entre les numéros civiques 10 et 338

Le projet de règlement 329-2025 décrétant un emprunt de 2 790 100 \$ et une dépense de 3 024 600 \$ pour des travaux de réfection du chemin Lamartine Ouest, entre les numéros civiques 10 et 338 est déposé à la présente séance par M. Simon Beaudoin, conseiller.

DIVERS

20. Demande d'aide financière au *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023* – volet 2 dans le cadre du projet de réfection des infrastructures des routes 132 et 285

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

059-03-2025 QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.



21. Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

060-03-2025 QUE la Municipalité de L'Islet proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».

22. Demande de projet de PIIA pour le 181, chemin des Pionniers Ouest

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de projet de PIIA visant à l'agrandissement de la maison en arrière (non concerné par le PIIA) et les travaux de rénovation de la façade avant. Le projet de l'extension à l'arrière est traité de façon à s'harmoniser avec le volume existant de la maison. Les matériaux sont en accord avec le PIIA. Les matériaux naturels et durables sont privilégiés.

- Façades : revêtement en déclin de bois/aspect cèdre naturel (type AKTA de JusteduPin ou SIDEXALT de SIDEX ou équivalent);
- Soubassement : socle en maçonnerie (pierre naturelle ou brique);
- Toiture agrandissement : revêtement métallique type MACMétal MSI Modulaire ou équivalent - Noir Titane;
- Cheminée : maçonnerie (pierre naturelle ou brique);
- Fenêtres : teinte sombre (gris anthracite, noir);
- Portes d'entrée : teinte en harmonie avec l'ensemble des ouvertures.

CONSIDÉRANT QUE les couleurs et les matériaux proposés s'harmonisent avec le style architectural du bâtiment principal. Si un matériau contemporain est utilisé, il présente une qualité architecturale comparable ou supérieure à un matériau traditionnel;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement est en déclin de bois/aspect cèdre naturel (type AKTA de JusteduPin ou SIDEXALT de SIDEX ou équivalent);

CONSIDÉRANT QUE les couleurs, les matériaux et les styles des éléments architecturaux s'harmonisent avec ceux présents sur le bâtiment principal;



CONSIDÉRANT QUE les interventions proposées s'harmonisent aux matériaux, aux formes, aux dimensions et aux couleurs du bâtiment existant et du milieu d'insertion;

CONSIDÉRANT QUE lorsque des éléments contemporains sont utilisés, ils s'intègrent à ceux existants par leur couleur, leur motif, leur matériau et leur style;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la Municipalité d'accepter la demande de PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

061-03-2025 QUE la Municipalité de L'Islet accepte la demande de projet de PIIA, comme recommandé par le CCU.

23. Appui et mandat pour le projet de mise sur pied d'un service visant l'accompagnement lors de demandes faites au CCU

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont rapporté à maintes reprises des problèmes de non-conformité en lien avec les demandes ou les projets qui leur sont déposés pour analyse;

ATTENDU QU'une étude liée à cette problématique fut réalisée en mai 2024 et qu'un rapport détaillé a été déposé en février 2025 à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'une des recommandations dudit rapport d'étude fait état de la nécessité de mettre sur pied un service pour les besoins du CCU ainsi que pour accompagner l'ensemble des citoyens dans leurs démarches auprès des autres instances concernées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

062-03-2025 QUE la Municipalité de L'Islet appuie le projet tel que présenté et qu'un mandat soit donné à Mme Maureen Bridges, auteure de l'étude, pour procéder à la création d'une entreprise d'économie sociale (OBNL) visant à répondre aux besoins du CCU et des citoyens à cet effet.

24. Autorisation de tenue de feux d'artifice lors de la Fête nationale du Québec

ATTENDU QUE dans le cadre de la programmation de la Fête nationale du Québec 2025, la Municipalité de L'Islet présente des feux d'artifice à sa population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

063-03-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la tenue de feux d'artifice le 23 juin 2025 dans le cadre de la Fête nationale du Québec.

25. Demande d'aide financière dans le cadre des festivités de la Fête nationale du Québec 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et les normes du programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire présenter une demande d'aide financière au Mouvement national des Québécoises et des Québécois dans le cadre du programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

064-03-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour la Fête nationale dans le cadre du programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec;

QUE la Municipalité de L'Islet autorise la directrice générale greffière-trésorière, à signer les documents de demande de subvention relatifs aux célébrations locales reliées à la Fête nationale du Québec.

26. Autorisation de signature du protocole d'entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables (Sûreté du Québec)

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet doit procéder à la signature d'un protocole d'entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables avec la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

065-03-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la directrice générale greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables avec la Sûreté du Québec.

27. Octroi de contrat pour la fourniture et l'installation de modules de jeux 18 mois-5 ans pour le parc Rocher Panet

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation de modules de jeux 18 mois-5 ans pour le parc Rocher Panet;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation et que l'octroi du contrat se fait par une grille d'évaluation (avec pointage);

ATTENDU QUE la Municipalité a invité 4 soumissionnaires et qu'elle a reçu 1 soumission :

Soumissionnaire	Montant soumissionné (taxes non incluses)
Jambette	49 999 \$

ATTENDU QUE la soumission de Jambette est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

066-03-2025 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour la fourniture et l'installation de modules de jeux 18 mois-5 ans pour le parc Rocher Panet à Jambette, pour la somme de 49 999 \$ plus taxes.

28. Octroi de contrat pour l'acquisition d'une fournaise électrique pour le bâtiment des loisirs Bonsecours

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite octroyer un contrat pour l'acquisition d'une fournaise électrique pour le bâtiment des loisirs Bonsecours;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité 3 soumissionnaires et qu'elle a reçu 3 soumissions :



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Nom du soumissionnaire	Montant taxes non incluses
Jalbertech inc.	4 390 \$
Enair Contrôle	7 055 \$
Cytech Corbin inc.	5 325 \$

ATTENDU QUE la soumission de Jalbertech inc. est conforme et qu'elle est la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

067-03-2025 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour l'acquisition d'une fourniture électrique pour le bâtiment des loisirs Bonsecours à Jalbertech inc., pour la somme de 4 390 \$ plus taxes.

29. Dépôt du rapport 2024 du camping Rocher Panet

Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, dépose le rapport 2024 du camping Rocher Panet.

30. Autorisation de passage du Cyclotour de l'espoir Terry Fox – Volet national

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de passage du Cyclotour de l'espoir Terry Fox – Volet national;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

068-03-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le passage du Cyclotour de l'espoir Terry Fox – Volet national sur le territoire de la Municipalité de L'Islet, le vendredi 4 juillet 2025, en conformité avec l'itinéraire proposé.

31. Autorisation de changement de poste de M. Shane Pelletier

ATTENDU QUE le poste de coordonnateur aux travaux publics est présentement vacant;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne et que M. Shane Pelletier, actuellement journalier, chauffeur, opérateur à la voirie, a déposé sa candidature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

069-03-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le changement de poste pour M. Shane Pelletier, actuellement journalier, chauffeur, opérateur à la voirie, pour coordonnateur aux travaux publics;

QUE le 5^e échelon salarial est attribué;

QUE le changement de poste sera effectif à compter du 3 mars 2025.

32. Autorisation d'embauche d'un journalier ou d'une journalière à temps partiel à l'écocentre

ATTENDU QU'un poste de journalier ou journalière à temps partiel à l'écocentre est présentement vacant;

ATTENDU QUE le poste a été affiché sur la page Facebook et le site Internet de la Municipalité ainsi que sur la page Facebook et le site Internet de Région L'Islet;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

070-03-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'embauche d'un journalier ou d'une journalière à temps partiel à l'écocentre;

QUE le 3^e échelon salarial est attribué;

QUE l'entrée en poste se fera le 14 avril 2025.

33. Achat d'équipements et fourniture de services pour le service de la sécurité incendie

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet doit procéder à l'achat ou à la vérification de certains équipements reliés au service incendie dans le cadre de son Plan de mise en œuvre en sécurité incendie;

ATTENDU la possibilité de regrouper les municipalités dans le but d'uniformiser la demande de soumissions en plus de permettre la réalisation d'importantes économies d'échelle pour les municipalités participantes;

ATTENDU QU' une des démarches à faire avant de procéder à l'évaluation ou à l'achat de ces équipements est de demander des soumissions;

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet a mis en place, dans le cadre de son Plan de mise en œuvre en sécurité incendie, une structure d'achats en groupe afin de procéder auxdites demandes de soumissions pour les municipalités de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

071-03-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la MRC de L'Islet à procéder, pour et au nom de la Municipalité, à une demande de soumissions auprès des fournisseurs de services potentiels dans le but d'acheter ou d'évaluer certains équipements reliés au service incendie selon la liste des besoins de la municipalité fournie à la MRC de L'Islet.

AFFAIRES MUNICIPALES DIVERSES

34. Aucun point.

QUESTIONS / RÉPONSES

35. Période de questions / réponses

Aucune question n'est posée.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

36. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 19 h 50 avec la proposition de M. Stéphane Poitras.

Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière

Germain Pelletier, maire

